**DEPARTEMENT**
**DES LANDES**

**DELIBERATION DU**
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**
**DES GRANDS LACS**

**Délibération n° 2024-008a**
**Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2ème classe – Agent polyvalent**

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 22
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 8
Date de convocation et d'affichage : 30/01/2024
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

**L'an deux mille vingt-quatre, le six février à 19h00**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

**Présents** : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. SOULÈS Eric, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LAINÉ Fabien, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

**Procurations :** Mme AUBERT Roseline donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, M. COUTURIER François donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme LARREZET Hélène donne procuration à M. SUSO Jean-Michel, M. MINIAU Dominique donne procuration à Mme GUERRO Florence, Mme NADAU Marie-Françoise donne procuration à M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à M. LAINÉ Fabien, M. VIUDES Christian donne procuration à Mme PINCÉ Laure

**Excusés :** Mme AUBERT Roseline, M. COUTURIER François, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline Mme NADAU Marie-Françoise, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

**Décision de l'assemblée :**

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240206-2024-008a-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

**Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia**

Madame la présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent de catégorie hiérarchique C en raison de la spécificité des missions accomplies.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Madame la présidente propose de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine d'adjoint technique principal 2ème classe à compter du 1er mars 2024 :

- Que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la collectivité,
- Que l'agent recruté.e. sera chargé.e. d'assurer les fonctions suivantes :

Placé sous l'autorité du Responsable d'équipe, l'agent polyvalent assure les missions suivantes :

1. **Missions de base sous l'autorité du Responsable d'Equipe :**
   - Ensemble des missions spécifiées dans la fiche référent attribuée
   - Interventions d'entretien et d'urgence sur le patrimoine communautaire (voirie, pistes cyclables, bâtiments, aires des gens du voyage, aérodrome),

2. **Missions complémentaires, sous l'autorité du Directeur des services techniques :**
   - Ouverture des pistes à la navigation aérienne (aérodrome)
   - Tenue de l'astreinte aérodrome/voirie

Cette fiche de tâches énumérées n'est pas limitative. Elle peut évoluer à tout moment, sur décision de l'employeur.

- Que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget annexe gens du voyage 2024, aux chapitre et article prévus à cet effet
- Que Mme la présidente est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

Madame la présidente soumet au vote de l'assemblée délibérante cette création de grade et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe – Agent polyvalent
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240206-2024-008a-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 6 février 2024

La Présidente

Françoise DOUSTE

Le Secrétaire de séance

Frédéric DARMAGNAC

Document exécutoire à compter du : 6/02/2024
Transmis en Préfecture le : 29/02/2024
Affiché le : 29/02/2024
à Parentis-en-Born, le : 29/02/2024

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240206-2024-008a-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024